

# **Parlement francophone bruxellois**

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance	plénière	)

Vendredi 17 mars 2017 – 09 h 30 et 14 h 30 Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

### Ordre du jour

#### 1. Communications

# 2. Examen des projets et des propositions

- 2.1. Proposition de résolution concernant la ségrégation ciblée à l'encontre des métis issus de la colonisation belge et ses conséquences dramatiques, en ce compris les adoptions forcées déposée par la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires 74 (2016-2017) nos 1 et 2
  - Rapporteur : M. Serge de Patoul
  - Discussion générale
  - · Discussion des considérants, référents et points du dispositif

## 3. Interpellations

- 3.1. de M. Alain Maron adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant l'étude de programmation et les modifications du décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé
- 3.2. de M. Julien Uyttendaele adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale, concernant les exigences démocratiques de respect de la loi et des prescrits civils en matière d'éducation et de formation EVRAS
  - et interpellation jointe de Mme Barbara Trachte adressée à Mme Céline Fremault ministre en charge de l'Action sociale, concernant le contrôle des animations EVRAS subsidiées par la Commission communautaire française et l'étude de labellisation en cours

- 3.3. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministreprésidente en charge de l'Accueil de l'Enfance, concernant le choix des langues dans les crèches bruxelloises
  - et interpellation jointe de M. Alain Maron adressée à Mme Fadila Laanan, ministreprésidente en charge de l'Accueil de la Petite enfance, concernant l'analyse juridique sur la possibilité pour la Commission communautaire française d'organiser des milieux d'accueil
- 3.4. de M. Michel Colson adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, concernant le baromètre des associations de la Fondation Roi Baudouin
  - et interpellation jointe de M. Alain Maron adressée à Mme Fadila Laanan, ministreprésidente du Gouvernement, concernant le baromètre associatif de la Fondation Roi Baudouin
  - et interpellation jointe de M. André du Bus de Warnaffe adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, concernant le septième baromètre associatif de la Fondation Roi Baudouin
- 3.5. de M. Serge de Patoul adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, concernant la formation du corps enseignant à l'éducation des élèves à besoins spécifiques
- 3.6. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministreprésidente en charge de la Culture, concernant les activités dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie
- 3.7. de M. Alain Maron adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, concernant le groupe de travail sur les accords du non-marchand
- 3.8. de M. Serge de Patoul adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport, concernant la cohérence entre le subventionnement des infrastructures sportives et la consommation responsable d'alcool
- 3.9. de Mme Joëlle Maison adressée à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant la certification des formations en alternance

## 4. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00).

fixée(s) à 12h00.

# 5. Vote(s)

des points dont la discussion est terminée, à partir de 12 h 30.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21